

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 8 (1900)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La médecine au moyen-âge  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-9873>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

M. le peintre Joseph Reichlen a parlé du portrait du P. Girard, exécuté en 1843 par le peintre Bonjour du Landeron et qui rendait, paraît-il, à la perfection les traits du célèbre éducateur. Ce tableau fut vendu à Genève pour la somme de 1000 francs. Il en résulte que celui qui est conservé dans la salle du conseil communal de Fribourg ne serait pas l'original, comme on l'a cru généralement.

— La commission qui avait été chargée de faire dans le canton de Fribourg tous les achats nécessaires pour l'ameublement du Village suisse, à Paris, a réuni dans le courant d'octobre les objets qu'elle a pu se procurer. On a admiré dans cette exposition une foule d'outils, d'ustensiles de toute espèce et de meubles précieux, qui constituent par leur ensemble un tableau très intéressant de **l'état des campagnards aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**. Ensuite de l'initiative de la commission dont il vient d'être question et de la sollicitude du Grand Conseil de Fribourg, un musée agricole sera fondé à Pérolles. Il y sera réuni, pour le préserver d'une dispersion, non seulement les objets déjà indiqués, mais tout ce qui reste des vénérables témoins de la vie rustique d'autrefois. Le **Musée agricole de Pérolles**, une fois organisé, sera une attraction intéressante et probablement unique en Suisse.

---

## LA MÉDECINE AU MOYEN-AGE

Nous empruntons au **Cadastre sanitaire du canton de Vaud** — l'œuvre si méritoire de M. le D<sup>r</sup> Morax — ces quelques détails qui suivent :

Durant l'époque franque, du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, les missionnaires chrétiens créèrent, dans les couvents, des foyers d'instruction populaire et des écoles de travail.

Dans sa précieuse, mais trop brève chronique, Marius, évêque d'Avenches, puis de Lausanne (Saint-Maire 574-594) parle de deux épidémies qui, coup sur coup, s'abattirent sur l'Italie et la Gaule (sans doute aussi sur l'Helvétie) et qui firent de grands ravages au milieu des hommes et des animaux.

Sous le rectorat de Bourgogne (1032-1260), les hôpitaux s'élèvent autour des monastères et des grandes institutions religieuses.

Une maison religieuse qui a créé des hôpitaux dans toutes les villes de notre pays situées sur les routes qui y conduisaient, c'est l'hospice du Mont Saint-Bernard. Citons entre autres ses hôpitaux à Villeneuve, Vevey, Lausanne, Moudon.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les médecins de l'hôpital de Villeneuve, fondé par le comte Aymon l'an 1235, étaient peut-être des disciples des écoles de médecine, alors florissantes, de Salerne, de Bologne, de Padoue ou de Montpellier.

Philippe de Verceil, médecin (*physicus*) du comte Amédée V de Savoie, apparaît dans une charte de la Tour-de-Peilz, ides de septembre 1294.

Un acte de 1297 mentionne comme témoin Jean, chirurgien d'Aigle.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le médecin d'Amédée V, comte de Savoie, Maître Guillaume, fait à Lausanne, en 1309, une livre d'électuaire du roi, qui coûte 12 sols et 4 deniers (257 fr. 16 ct.).

En 1334, Barilliod était barbier à Avenches.

Au moyen âge, bon nombre de juifs exerçaient avec succès la médecine et la chirurgie, possédaient certains secrets et savaient fabriquer des drogues mystérieuses considérées comme particulièrement efficaces. Il en fut aussi malheureusement qui se laissèrent séduire par l'appât du gain et qui consentirent parfois à procurer les poisons dont on ne faisait qu'un trop fréquent usage dans ces temps encore à moitié barbares.

Avec leurs aptitudes exceptionnelles, les juifs réussissaient en tout et partout ; ils surent bientôt accumuler les richesses là où d'autres ne trouvaient que la médiocrité ou la misère. Ces succès d'une race abhorrée par des motifs religieux, engendrèrent l'envie et la haine et provoquèrent de longues et déplorables persécutions dans toute l'Europe.

Dans nos contrées, les banquiers juifs, connus sous le nom de Lombards, ne pouvaient se livrer à leurs opérations financières que sous des restrictions fort dures, dont on retrouve la trace dans nos plus anciens coutumiers. On sait cependant qu'au XV<sup>e</sup> siècle, à Lausanne, un évêque ne craignit pas, pour se procurer quelque argent, d'accorder à ces étrangers détestés des immunités particulières et des privilèges.

Balavigny, médecin juif de Thonon, impliqué dans le retentissant procès de Chillon, en septembre 1348, pour avoir empoisonné les fontaines de Montreux, fut brûlé vif et l'on tira de ses aveux, faits sous la torture, les arguments juridiques qui permirent de condamner et de brûler les juifs dans tous les pays où apparaissait la peste noire.

